

Délimiter la notion de compensation « satisfaisante » : que peut la restauration écologique ?

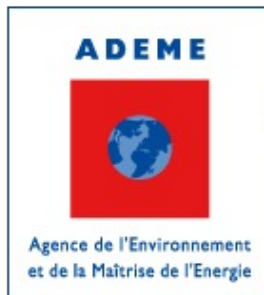
Magali Weissgerber / Fanny Guillet / Samuel Roturier

REVER9 : REVER et Laisser-faire ?
05 et 06 avril 2018 à la Tour du Valat

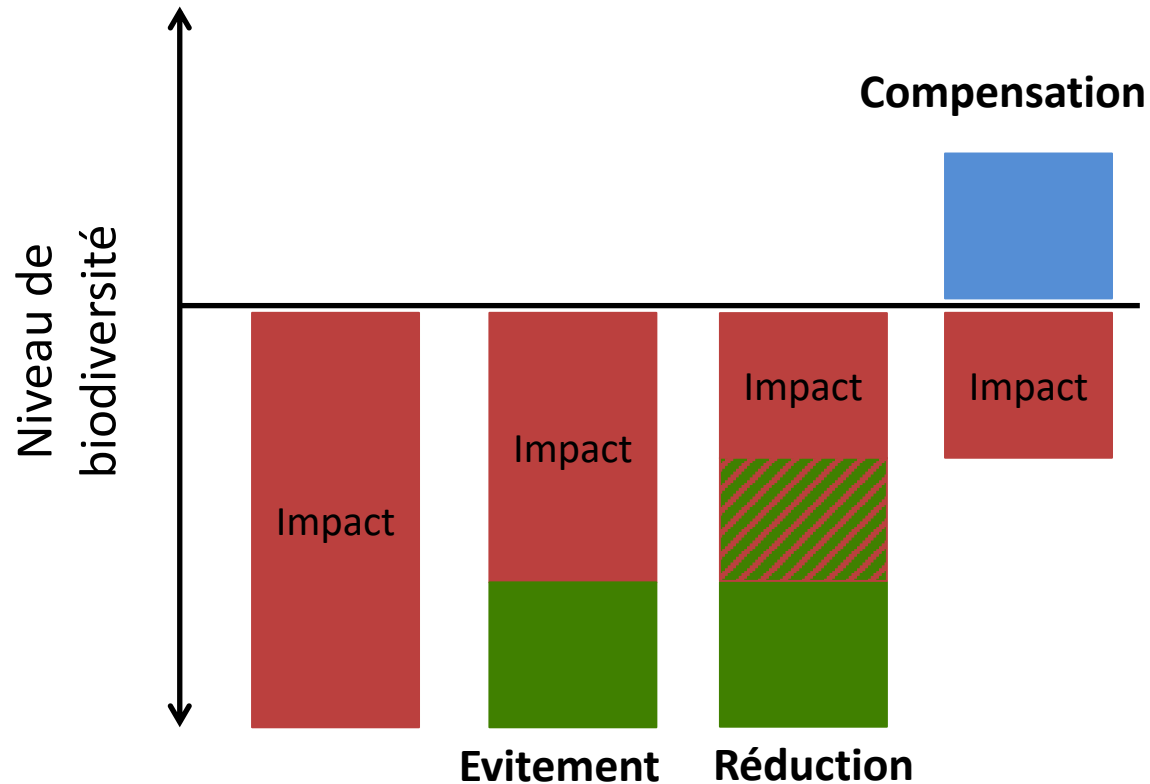


Intégrer et rééquilibrer la séquence ERC dans l'aménagement du territoire : outils et mise en œuvre de l'action publique (InSERCAT)

Fanny Guillet, Romain Julliard, Marthe Lucas, Samuel Roturier, Luc Semal, Mathilde Szuba



Séquence Eviter Réduire Compenser



Objectif: non perte nette de biodiversité (voire gain net)

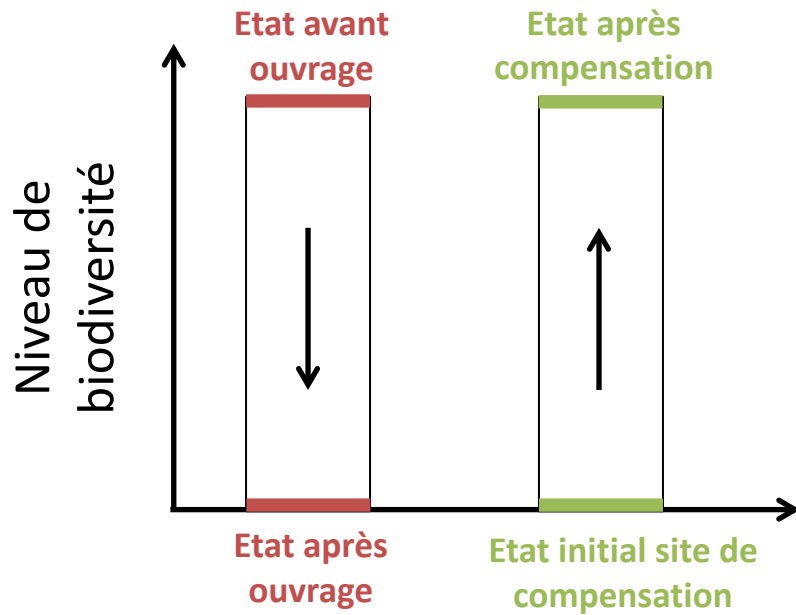
Problématique

- ❖ Hypertrophie de l'étape compensation dans la séquence ERC
- ❖ Appels à davantage d'évitement et de réduction
- ❖ Loi biodiversité 2016 :
 - « *Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état* » (art. 69)

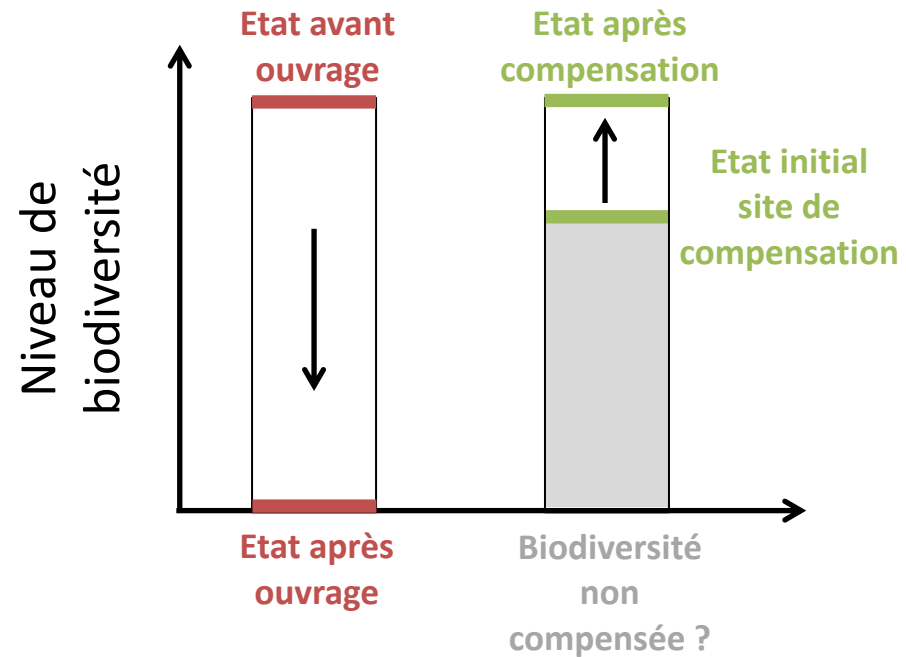
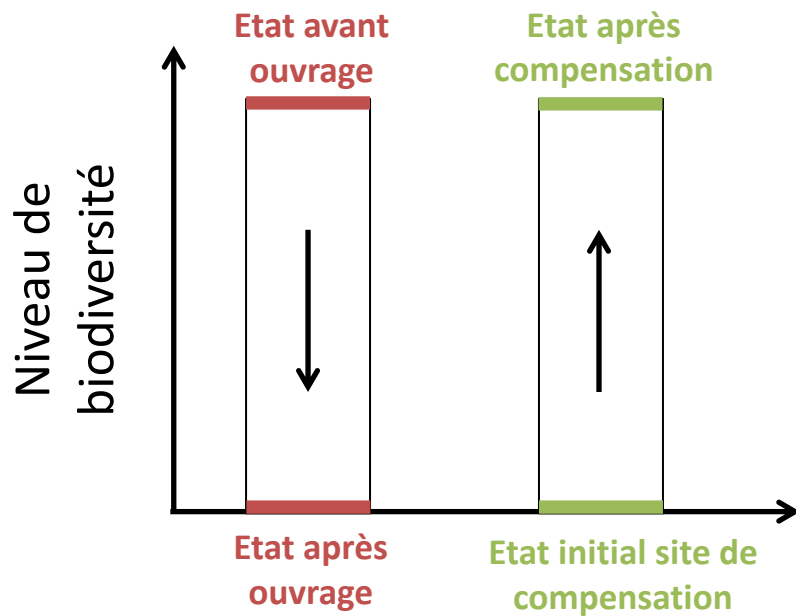
Problématique

- ❖ Hypertrophie de l'étape compensation dans la séquence ERC
 - ❖ Appels à davantage d'évitement et de réduction
 - ❖ Loi biodiversité 2016 :
 - « *Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état* » (art. 69)
- > Que serait la compensation satisfaisante ?

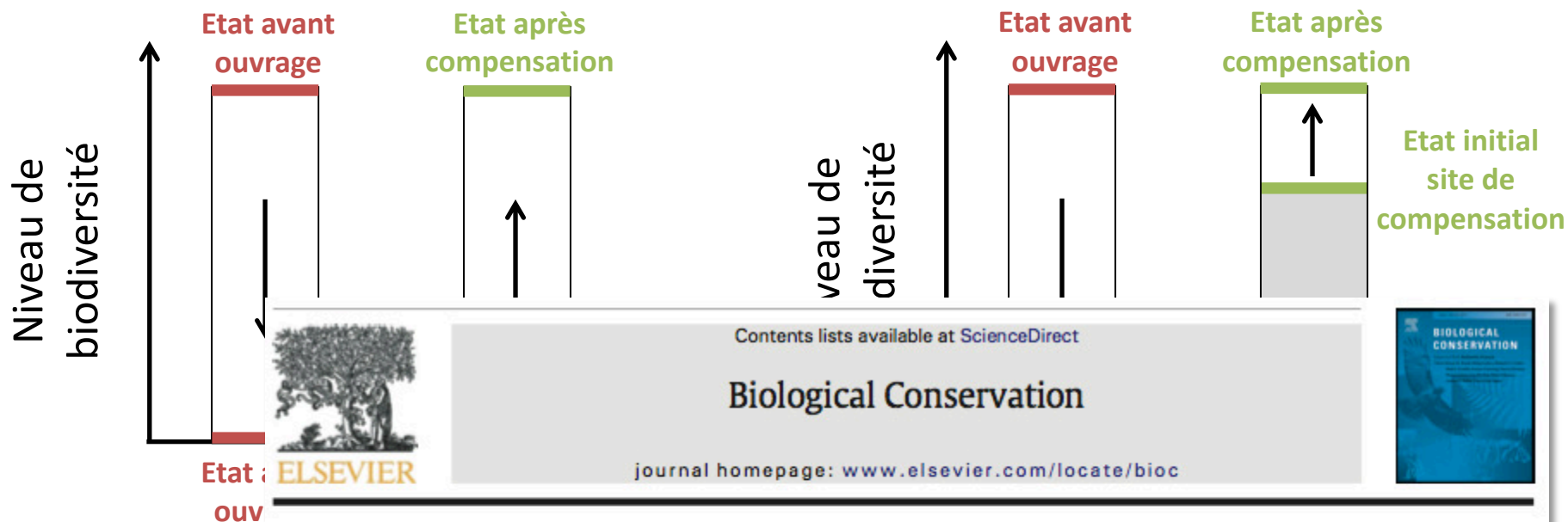
« Compensation satisfaisante » ?



« Compensation satisfaisante » ?



« Compensation satisfaisante » ?



The true loss caused by biodiversity offsets

David Moreno-Mateos^{a,b,*}, Virginie Maris^c, Arnaud Béchet^d, Michael Curran^e

^a Basque Centre for Climate Change (BC3), 48008 Bilbao, Spain

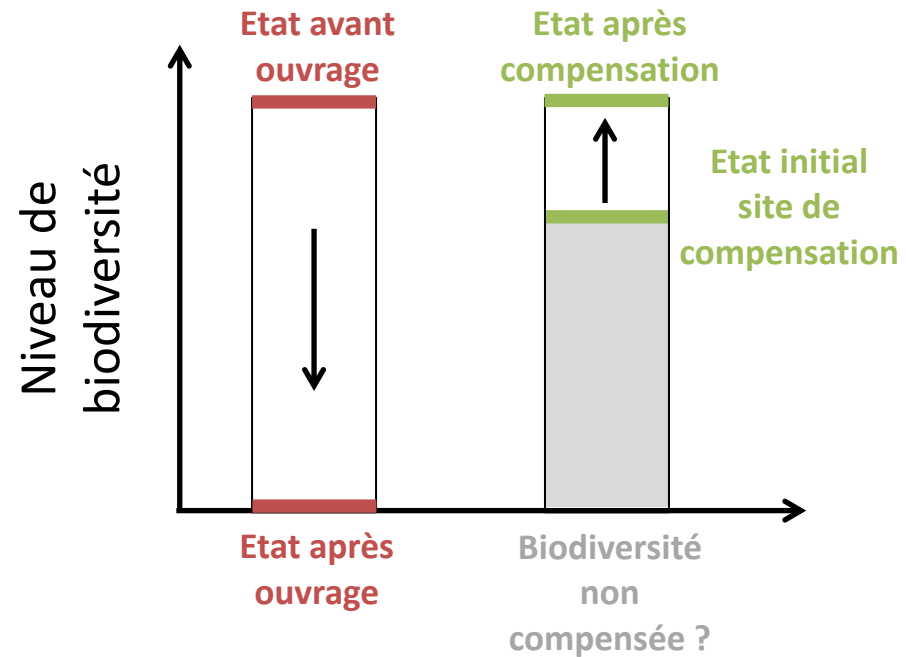
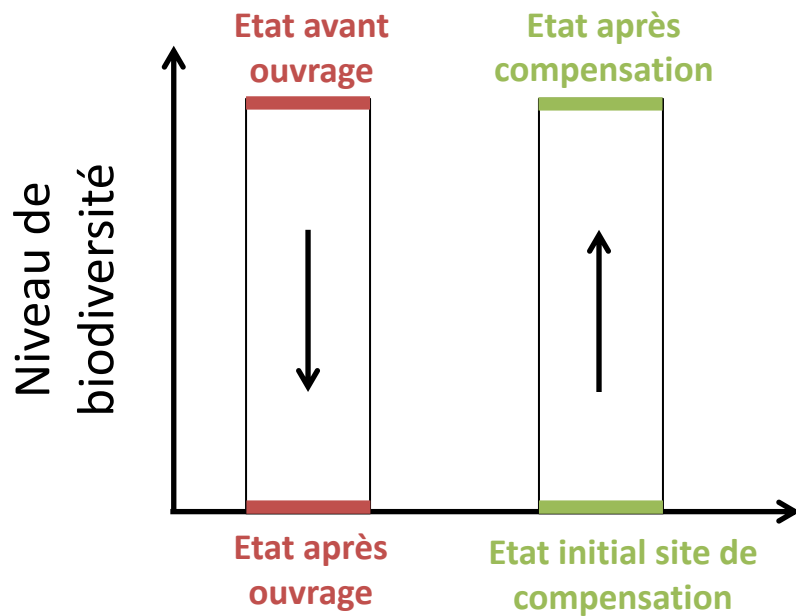
^b IKERBASQUE, Basque Foundation for Science, 48013 Bilbao, Spain

^c Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (UMR 5175, Campus CNRS), 1919 route de Mende, 34293 Montpellier Cedex 5, France

^d Centre de recherche de la Tour du Valat, Le Sambuc, 13200 Arles, France

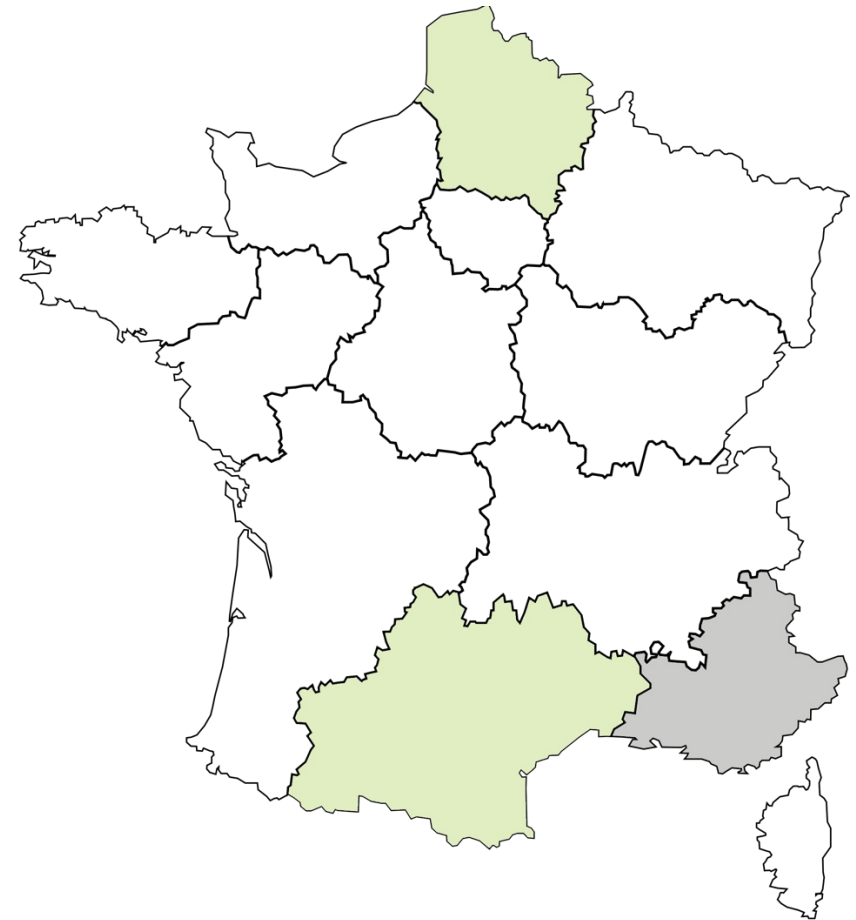
^e ETH Zürich, Institute of Environmental Engineering (IfU), 8093 Zürich, Switzerland

« Compensation satisfaisante » ?



Quelle pratique de la restauration dans les mesures compensatoires d'ILT ?

- ❖ Littérature restauration / compensation
- ❖ Etudes de cas: projets ILT 2012-2017
- ❖ Enquête sociologique sur 2-3 cas



Etude de cas

- ❖ 20 infrastructures en région Occitanie (départements 11, 30, 34, 48 et 66)
- ❖ Routes, autoroutes, ferroviaire, aqueduc, lignes haute tension
- ❖ De 701 ha d'emprise (LGV Nîmes-Montpellier) à 2,2 ha (contournement de la ville de Bram)
- ❖ Arrêté de dérogation espèces protégées et dossiers de saisine du CNPN

Etude de cas

- ❖ 20 infrastructures en région Occitanie (départements 11, 30, 34, 48 et 66)
- ❖ Routes, autoroutes, ferroviaire, aqueduc, lignes haute tension
- ❖ De 701 ha d'emprise (LGV Nîmes-Montpellier) à 2,2 ha (contournement de la ville de Bram)
- ❖ Arrêté de dérogation espèces protégées et dossiers de saisine du CNPN

1. Quels types de mesures compensatoires ?
2. Sur quels terrains ?
3. Pourquoi ?
4. Justification des choix de mesures de compensation

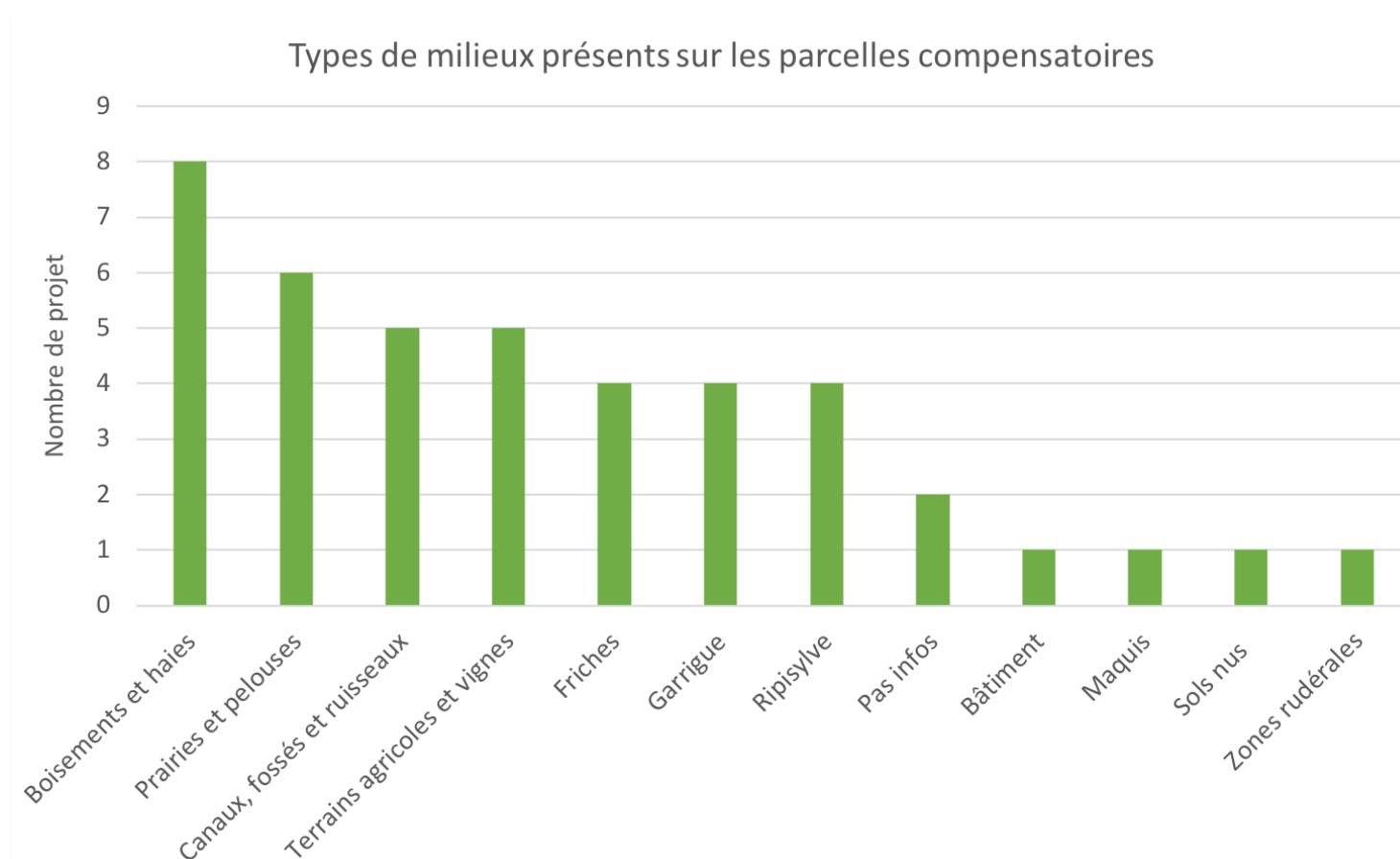
1. Quels types de mesures compensatoires ?

86 mesures de compensation (16 projets)

Mesures de compensation	Pourcentage
Maintien de l'ouverture de milieu	15.12 %
Création gîtes pour espèces	15.12 %
Aménagement de zones herbacées pour favoriser une espèce cible	11.63 %
Création/restauration milieux humides/rivulaires	11.63 %
Entretien milieux humides/rivulaires	11.63 %
Plantation de ligneux	9.30 %
Préservation et entretien d'une zone à espèce cible (végétaux ou plante support d'insecte)	6.98 %
Ouverture de milieu	5.81 %
Transplantation de végétaux	5.81 %
Entretien gîtes pour espèces	2.33 %
Protection et soin de milieu	2.33 %
Lutte contre invasives	1.16 %
Absence de détails	1.16 %

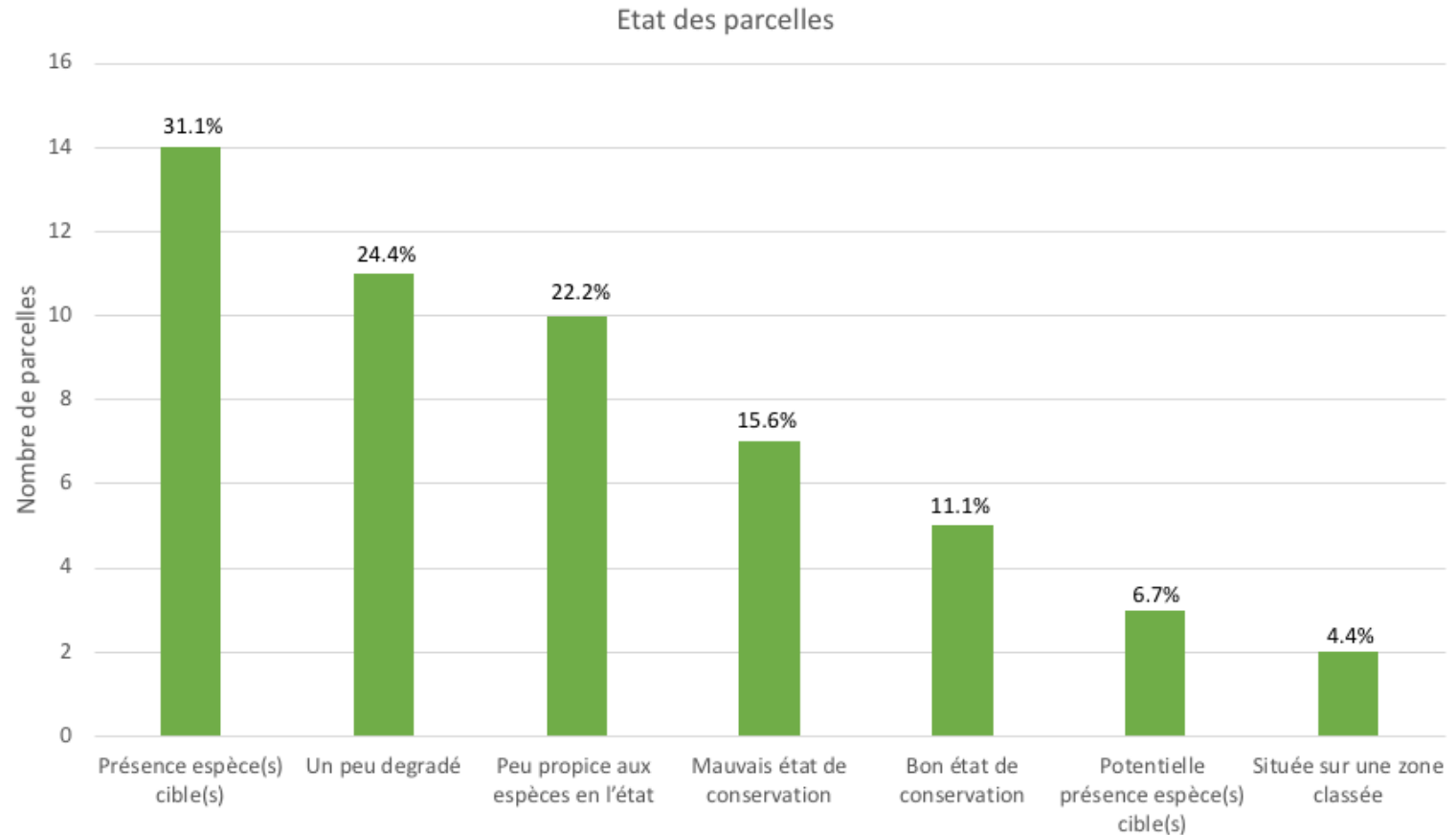
2. Sur quels types de terrains ?

45 parcelles de compensation (15 projets)



3. Pourquoi ces terrains ?

45 parcelles de compensation (15 projets)



4. Justification des choix des mesures de compensation ?

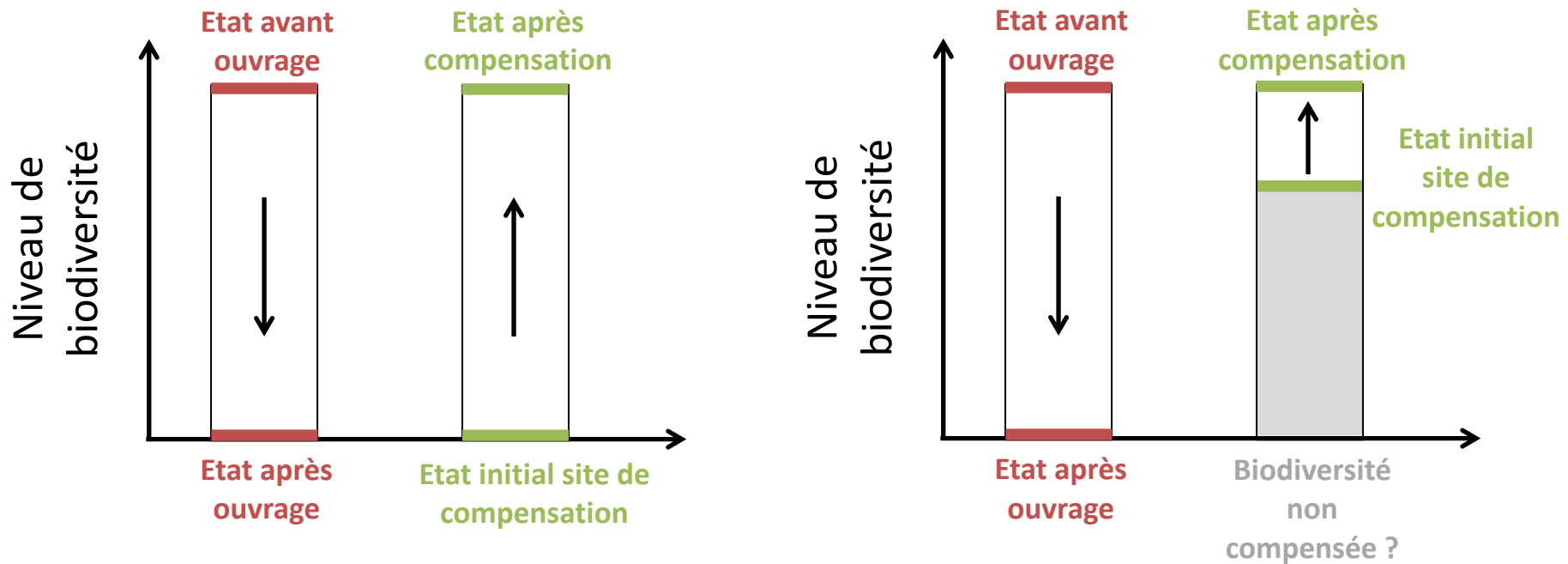
❖ Justifier la mesure compensatoire **vis-à-vis des impacts**

1. Favorable à une / des espèce(s) impactée(s)
2. Dirigée vers le même type de milieu que celui impacté
3. Créé un habitat d'espèces impactées par le projet
4. Favorable à une / des espèce(s) listée dans la dérogation

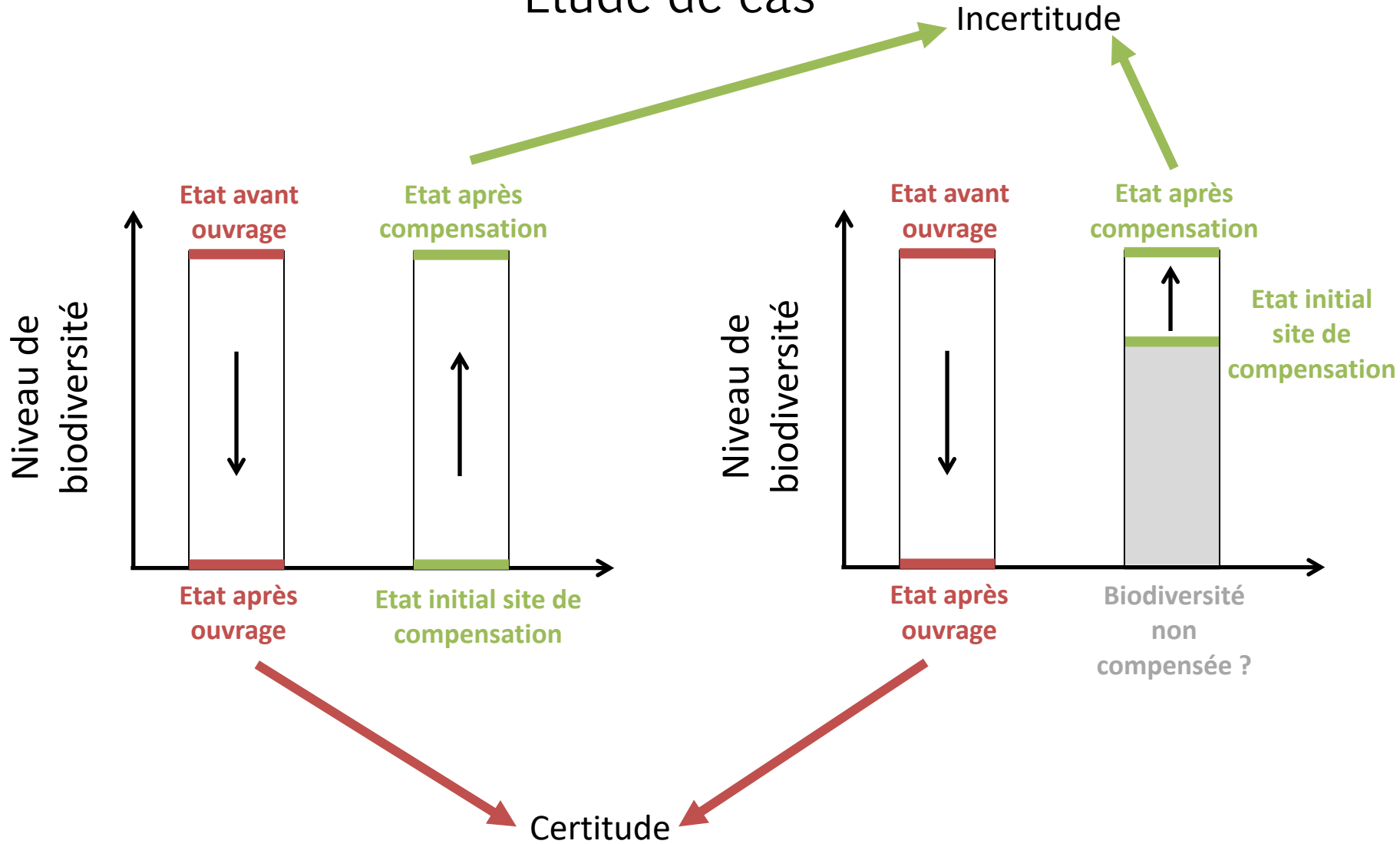
❖ Justifier la mesure compensatoire **vis-à-vis du site de compensation**

1. Rend le milieu plus propice et attractif aux espèces impactées
2. Rend le milieu plus propice et attractif à la faune
3. Améliore l'état de conservation du site
4. Augmente le nombre de gîtes pour les espèces cibles

Etude de cas



Etude de cas



Suite et fin du stage

- ❖ Rédaction d'un article nourri par ces résultats, **quelle orientation ?**
 - ❖ Montrer le faible gain écologique du fait du « bon état » des terrains de compensation et des mesures prévues + les surfaces de compensation ne pallient pas ce faible gain.
 - ❖ Ajout des dossiers Hauts-de-France
- ❖ Enquête sociologique sur 3 cas : identification des contacts en cours
 - ❖ Doublement RD61 entre Lunel et la Grande-Motte (34)
 - ❖ Rocade est de Narbonne (11)

Merci de votre attention

Délimiter la notion de compensation « satisfaisante » :
que peut la restauration écologique ?

Magali Weissgerber / Fanny Guillet / Samuel Roturier